

EVALUATION DES PROCÉDURES D'ADMISSION EN SOINS SANS CONSENTEMENT

La démarche d'analyse de risques implique la connaissance et la confrontation de l'environnement juridique aux pratiques de terrain. Neeria propose une mission d'évaluation des risques relatifs à la prise en charge des personnes admises en soins sans consentement sous la forme d'un audit des procédures d'admission. Le résultat fournit un rapport précis d'où découlent les axes prioritaires nécessitant la mise en place d'actions d'amélioration des procédures auditées.

STRUCTURES CONCERNÉES

Tout établissement souhaitant bénéficier d'une vision extérieure objective sur ses procédures d'admission en soins sans consentement afin d'optimiser ses prises en charges et limiter les risques de mainlevée et/ou de mises en cause de sa responsabilité.

OBJECTIFS DE LA MISSION

- Disposer du regard externe d'un juriste
- Effectuer un audit de terrain sur la conformité des pratiques au cadre juridique des admissions en soins sans consentement
- Identifier les axes d'amélioration prioritaires
- Etablir et suivre un plan d'actions de sécurisation des pratiques

CONTENU DE LA MISSION

1 – Préparation et coordination

Planification et organisation de la phase 2 : personnalisation des critères d'audit et adaptation du planning. Etude des documents spécifiques (procédure(s) internes d'admission, 20 dernières décisions de mainlevée) préalablement adressés par l'établissement.

2 – Réalisation

L'audit est réalisé à partir d'éléments recueillis à l'occasion de la rencontre des professionnels concernés par le champ de la mission et au travers de l'examen d'un échantillon de dossiers.

La méthode s'appuie sur une vision "processus" intégrant entre autres les circuits, l'organisation, les procédures et éléments de traçabilité.

3 – Restitution et validation

Après réalisation de la visite sur site, un rapport est élaboré. Rappelant les modalités du déroulement de la visite, il présente l'intégralité des constats et entretiens réalisés sous forme de points forts et d'axes d'amélioration.

Une restitution à chaud en fin de visite permet d'en valider le contenu ainsi que les points nécessitant la mise en place d'actions d'amélioration prioritaires.

4 – Suivi du plan d'actions (optionnel)

La mise en place du plan d'actions de sécurisation des pratiques peut faire l'objet d'un suivi de mission sous forme de bilan à quelques mois permettant d'apporter les ajustements utiles.

ORGANISATION

A chaque étape, le consultant s'assure de la bonne progression de la mission, et fournit un rapport final à l'issue de celle-ci.

L'engagement de la Direction et le soutien du responsable en charge des admissions en soins sans consentement et du gestionnaire des risques sont des facteurs clés de réussite de cette mission.

LES PLUS

- Notre équipe de consultants issus du monde de la santé, dispose d'une expérience en management des risques. Tous sont préalablement habilités afin de garantir une homogénéité des approches pédagogiques et méthodologiques.
- Nos offres sur mesure adaptées tant aux attentes des établissements qu'à l'actualité. Notre accompagnement est déclinable au sein de toutes les structures et s'adresse au plus grand nombre en vue de créer un véritable partenariat et développer une culture commune de la prévention des risques.
- Notre savoir-faire pédagogique basé sur l'alternance d'apports théoriques, de retours d'expérience sur les pratiques et de mises en situation. Nos prestations s'appuient sur l'expertise des intervenants et l'élaboration d'outils pédagogiques adaptés.
- Nos livrables destinés aux clients qui bénéficient de supports complets et personnalisés selon le type de prestations.

CONTACTER NOS CONSEILLERS SPECIALISES

+33 (0)4 72 75 58 03

FORMATIONCONSEIL@SHAM.FR

NEERIA.COM

Retrouvez le Portail de la Prévention des risques sur www.sham.fr